

>Académie d'Orléans-Tours

Rapport de jury

Concours externe et interne commun de
recrutement des
secrétaires administratifs
de classe normale 2021



Organisation générale du concours

Le concours de recrutement des secrétaires administratifs (classe normale) des administrations de l'Etat dont l'organisation et la nature des épreuves sont définies par les arrêtés du 25 juin 2009 et du 15 octobre 2010 a été organisé pour la session 2021 dans l'académie d'Orléans-Tours par le Ministère de l'Education nationale.

Le recrutement est commun à 6 ministères (Intérieur, Agriculture, Développement Durable, Justice, Culture et ministère de l'Education nationale).

Ce concours organisé à la fois en externe et en interne proposait 59 postes à pourvoir, répartis de la façon suivante au titre de la session 2021 :

Postes offerts au concours							
	MEN	Culture	Intérieur	Agriculture	Dév.Durable	Justice	Total
Internes	24	1	2	0	2	1	30
Externes	17	2	5	2	2	1	29
Total	41	3	7	2	4	2	59

Les épreuves écrites se sont déroulées les 21 et 22 avril 2021 et les épreuves orales du 8 au 10 juin pour les deux concours.

Quelques statistiques relatives au présentéisme :

	Inscrits	Présents à toutes les épreuves écrites	% Présents/ inscrits en 2021	Rappel % Présents/ inscrits en 2020	Rappel % Présents/ inscrits en 2019
interne	511	355	69.47%	48.92%	71.2%
externe	508	269	52.95%	64.65%	54,6%

Le taux de présentéisme à la session 2021 correspond plus aux années « pré-covid ». En effet, l'année 2020 a été marquée par un décalage des épreuves qui a eu une influence sur la présence des candidats.

Il est à noter tout de même une érosion lente mais continue du nombre de candidats effectivement présents par rapport à l'inscription. Ainsi,

seulement un peu plus de la moitié des candidats est présente au concours externe par rapport à l'inscription ce qui engendre une sélectivité est plus élevée pour le concours interne avec 1 poste pour 12 candidats présents que pour le concours externe : 1 poste pour 9 candidats présents.

Admissibilité

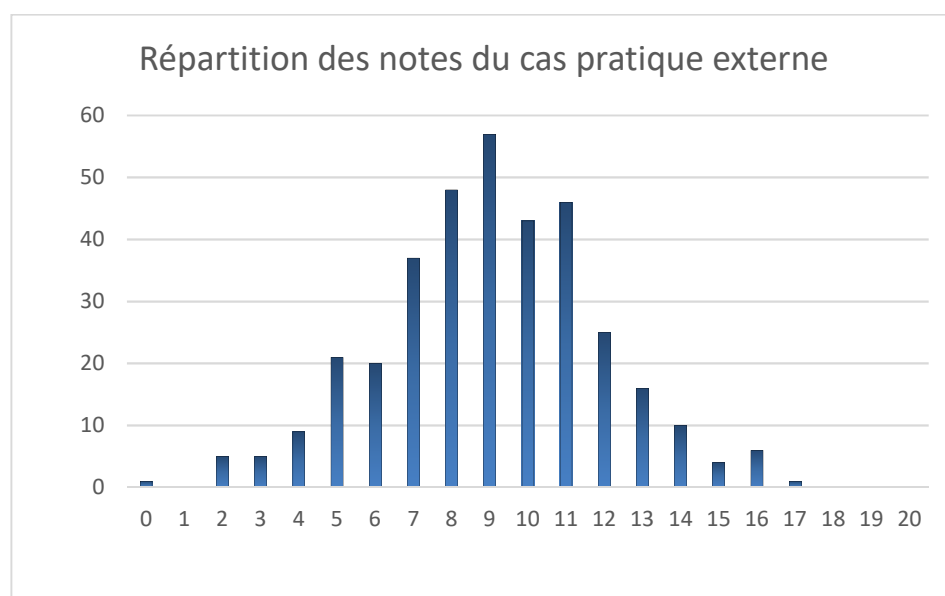
Epreuve commune aux concours interne et externe : cas pratique

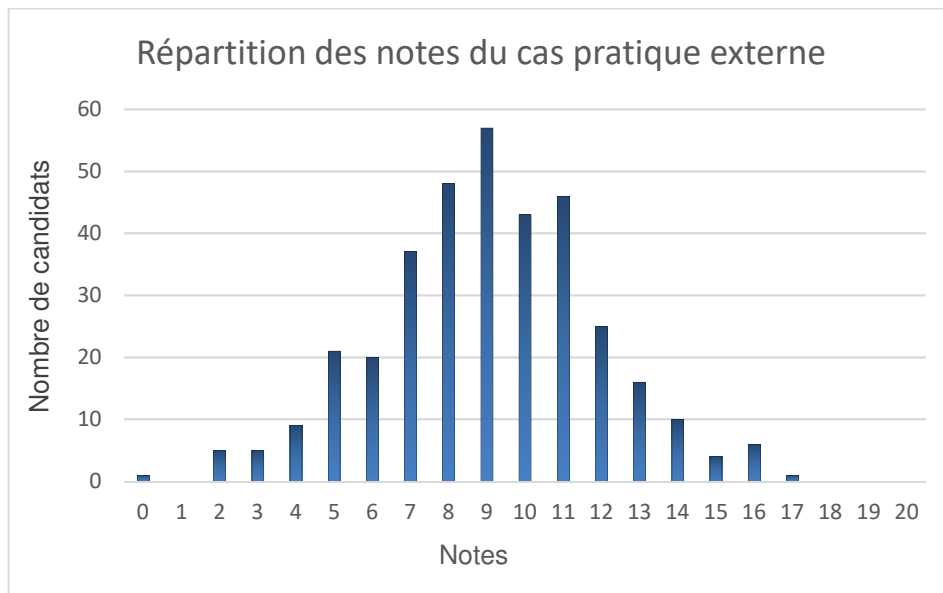
Le sujet – commun aux deux concours- demandait aux candidats d'établir une note sur le CHSCT et la prévention adaptés à un contexte professionnel dégradé.

Epreuves écrites	Moyenne
cas pratique interne	9.45
cas pratique externe	9.51

Il est à noter cette année, une moyenne particulièrement faible en dessous de 10, aussi bien en externe qu'en interne. Cette situation est inédite depuis au moins quatre années.

Avec un barème strictement identique, les résultats des deux concours sont très proches.





Les correcteurs ont trouvé d'excellentes copies et ont fortement valorisé les argumentaires construits et problématisés. Malheureusement, cette année les copies n'ont pas permis d'avoir des notes très élevées, notamment sur la note administrative.

Les candidats doivent absolument prendre le temps nécessaire à la lecture du sujet. Ce dernier pose la problématique et propose un déroulé de note à ne pas négliger. Le jury se doit également d'émettre des remarques sur les écueils rencontrés et qui se répètent d'année en année :

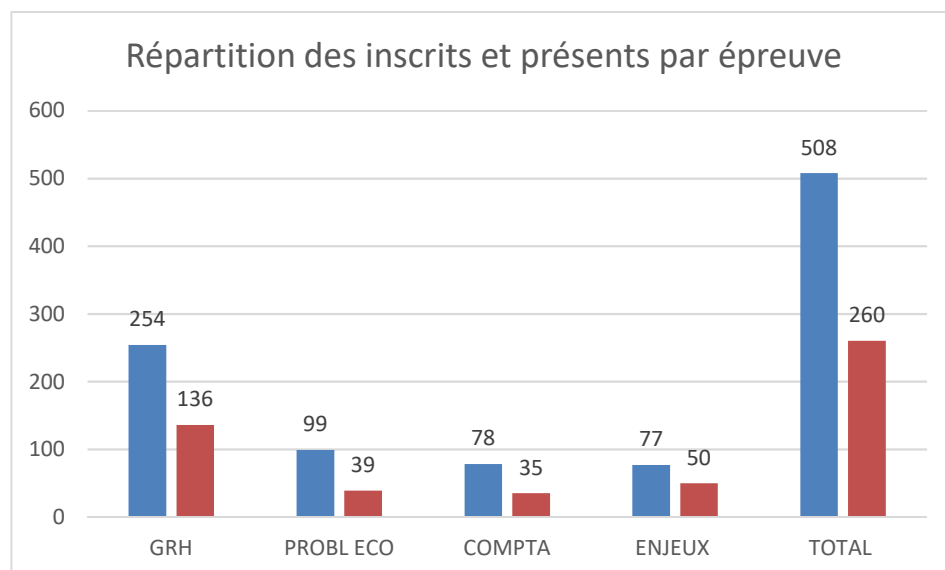
- une véritable analyse des documents est nécessaire pour obtenir la moyenne et même plus
- Des difficultés sont rencontrées pour formaliser une argumentation construite et de qualité qui s'appuie sur la lecture et la compréhension des documents
- Les candidats ne problématisent pas suffisamment leur écrit et la paraphrase est trop souvent rencontrée ;
- Il ne faut pas hésiter à utiliser un plan qui puisse s'émanciper de l'ordre des questions posées ;
- Un trop grand nombre de copies présentent encore des problèmes d'orthographe, de présentation ou d'écriture qui peuvent s'avérer rédhibitoires ;
- la note administrative est un véritable exercice professionnel qui demande un apprentissage et un entraînement ; elle ne peut s'improviser le jour du concours.

Le jury tient également, encore une fois, à rappeler aux candidats la nécessité absolue de veiller à respecter l'anonymat des copies. Malgré des consignes pourtant écrites sur les sujets, le jury a dû relever des ruptures d'anonymat entraînant de facto l'élimination des candidats. Il est fort regrettable que des candidats qui ont sans doute fait d'importants efforts pour arriver prêts aux épreuves de ce concours échouent par étourderie. Ainsi, il faut absolument que les candidats respectent les noms et lieux mentionnés dans l'énoncé (exemple, Monsieur X ou Y et non pas H ou J)

Epreuve N°2 du concours externe : questions portant sur une option.

Pour chaque option, le questionnaire à réponses courtes comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie (gestion des ressources humaines, comptabilité et finances, problèmes économiques et sociaux, enjeux de la France contemporaine et de l'Union Européenne).

Les candidats se sont répartis sur les différentes options de la manière suivante :



Il est très important de rappeler aux candidats que cette épreuve optionnelle peut s'avérer très discriminante pour ceux qui l'ont bien préparée.

Cette année, une option a été mieux réussie : « gestion des ressources humaines » permettant aux meilleurs candidats d'obtenir de très bonnes notes.

L'option de comptabilité et finances a obtenu des résultats honorables, les candidats ayant bien préparé cette épreuve technique ont pu obtenir des notes satisfaisantes.

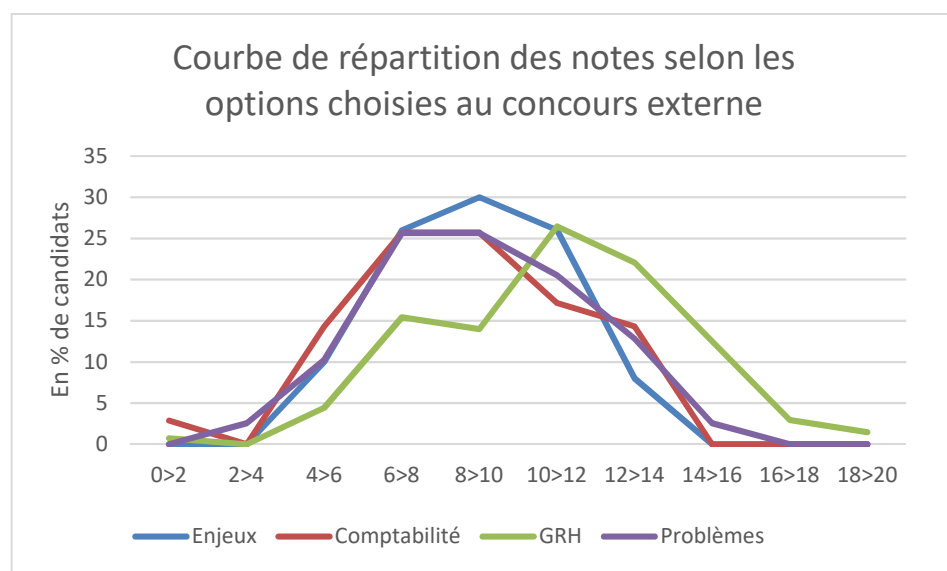
Il est à noter que les notes les plus élevées ont été obtenues en GRH et problèmes économiques et sociaux, des épreuves plus généralistes.

Il est inquiétant de constater que la majorité des copies n'a pas obtenu la moyenne à ces épreuves. Le jury s'est longuement interrogé sur la préparation à ce concours en externe ainsi que sur les motivations des candidats.

En effet, seule une moitié des inscrits s'est présentée aux épreuves.

Les épreuves optionnelles doivent absolument faire l'objet d'une préparation ; à ce titre, les candidats doivent impérativement se référer au programme de cette épreuve décrit dans l'arrêté du 25 juin 2009 (JO du 26 juillet 2009).

Epreuves écrites	inscrits	présents	% présents/ inscrits	Moyenne
Pb éco/sociaux	99	39	39.39%	8.99
Compta/finance	78	35	44.87%	8.53
Enjeux France contemp.	77	50	64.94%	8.89
GRH	254	136	53.54%	10.98



Cette représentation graphique montre qu'en proportion des candidats présents à chaque épreuve, c'est l'option « GRH » qui a permis d'obtenir le plus de notes supérieures à 14/20, cette épreuve a été globalement mieux réussie que les autres ; la moyenne des notes étant de 10.98.

Inversement, ce graphique illustre une moins bonne réussite que les années précédentes de l'option « enjeux ».

Concernant la partie commune aux différentes options, il s'agissait de répondre à 3 questions relatives à l'état d'urgence sanitaire. La plupart des éléments de réponse étant présents dans les documents annexes, l'évaluation portait sur la capacité des candidats à synthétiser et mettre en forme ces informations et sur leur qualité rédactionnelle.

Beaucoup de candidats continuent à paraphraser les documents sans y apporter une plus-value synthétique et ou de problématique. Ces derniers doivent être un point d'appui à l'argumentation (citer des exemples, illustrer par des chiffres) et ne doivent pas être simplement recopiés.

Il est nécessaire également de rappeler aux candidats qu'il convient de procéder à une lecture attentive du sujet avant d'y répondre.

Le sujet était d'actualité et le jury s'attendait à ce que les candidats réussissent cette épreuve. Mais ces derniers ont eu des difficultés à prendre du recul sur le sujet et à ne pas exprimer d'opinion. Par ailleurs, sur la forme, les correcteurs ont remarqué certains candidats avaient parfois une écriture difficile à déchiffrer. Il ne faut pas hésiter à sauter des lignes et aller à la ligne à chaque argument afin de rendre la copie plus aérée et facile à lire.

Le jury rappelle à nouveau que la maîtrise des règles d'orthographe de base est attendue d'un secrétaire administratif.

Résultats de l'admissibilité :

Concours interne :

80 candidats ont été déclarés admissibles. Cela représente un peu plus de 22% des candidats présents à l'épreuve écrite. Il fallait obtenir à l'écrit la note de 11.5 (15 en 2020) pour être déclaré admissible. La note maximale à cette épreuve écrite a été de 17/20 (19/20 en 2020).

Concours externe :

64 candidats ont été déclarés admissibles, ce qui représente un taux admissibles/présents de presque 24%.

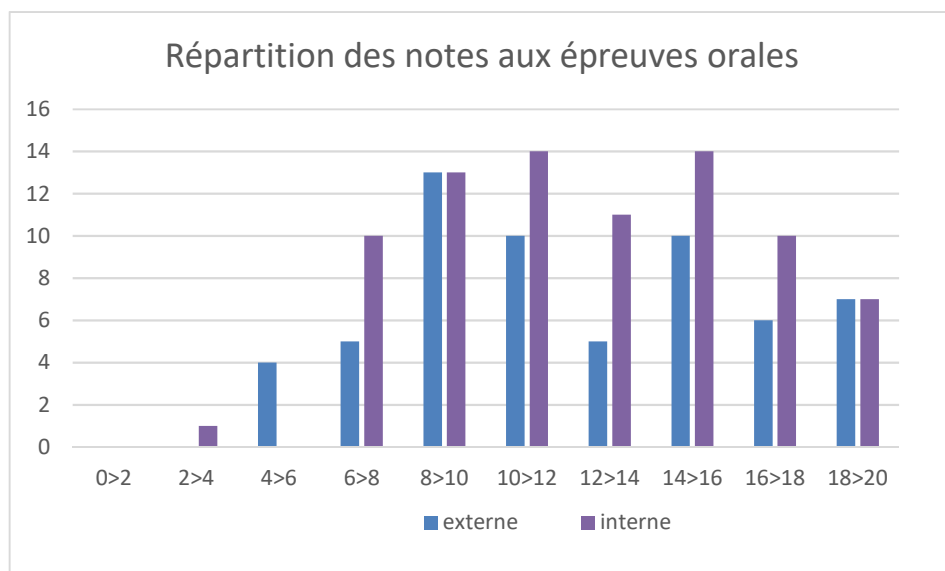
Le seuil d'admissibilité se situait à 62.25 pts /100 (rappel 2020 70.75), ce qui représente une moyenne de 12.25 / 20 aux épreuves écrites (en 2020 14.15 et 11.80 en 2019).

Admission

Les moyennes des notes aux épreuves d'admission des concours interne et externe ont été respectivement de 12.32/ 20 et de 12.02/ 20 pour chacun des deux concours. Cette moyenne illustre la qualité des prestations et le fait que les candidats qui se présentent ont véritablement préparé l'épreuve. Il est essentiel de ne pas négliger la prestation orale qui est notée sur un coefficient 4.

Le jury s'est efforcé de mettre tous les candidats à l'aise, avec bienveillance afin que cette épreuve, stressante, puisse démontrer toutes les qualités des candidats.

Les notes se sont réparties de la manière suivante :



Concours externe

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou

deux questions auxquelles le candidat doit répondre. Cet entretien vise avant toute chose à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, éventuellement sous forme de mise en situation.

Au cours des épreuves orales qui se sont déroulées du 8 au 10 juin 2021 le jury a fait à l'occasion de cette nouvelle session le même constat que celui effectué lors des sessions précédentes : si certains candidats avaient manifestement préparé cet entretien avec la plus grande attention, d'autres au contraire, certes moins nombreux que lors des sessions précédentes, ont pu présenter un niveau d'impréparation surprenant compte tenu des enjeux de cet entretien, à savoir l'obtention potentiel d'un emploi stable et pérenne.

Ainsi le jury reste extrêmement surpris de constater que certains candidats ne prennent pas la peine de rechercher les missions qui peuvent être confiées à un secrétaire administratif, ni même ne s'intéressent, préalablement à leur entretien, aux ministères recruteurs, ni à leur organisation et leurs missions ; il est dommage de constater que quatre candidats ne se sont pas présentés.

Le jury n'attend pas des candidats des connaissances exhaustives sur l'ensemble de ces domaines mais ne peut pas être insensible à ce manque de « curiosité ». Les candidats doivent aussi s'interroger sur les principes qui régissent la fonction publique et sur leur adhésion à ses valeurs. Des questions liées à leur futur statut ont été également posées de manière récurrente aux candidats afin de connaître leur engagement dans le service public.

Par ailleurs, une des principales difficultés constatées chez les candidats réside dans leur vision prospective souvent floue ou erronée du rôle de manager d'une petite équipe, fonction qui peut leur être confiée dans le cadre d'un emploi de secrétaire administratif. Les candidats doivent pouvoir se projeter dans des situations simples de management et envisager des méthodes de remédiation à des questions simples.

Il paraît également nécessaire de rappeler que les candidats doivent connaître les règles de l'entretien : gestion du temps et utilisation d'un langage adapté.

Le jury doit encore ici rappeler que lors de l'exposé, le candidat doit ordonner son propos par la présentation d'un plan énoncé en s'appuyant sur les questions proposées pour construire une problématique.

Lors de l'entretien avec le jury, le candidat doit faire preuve d'esprit critique, ne pas voir dans chaque question du jury un piège et enfin montrer sa capacité à savoir prendre une décision lorsqu'il se trouvera confronté à une situation particulière.

A l'issue des épreuves d'admission, 29 candidats ont été déclarés admis. Le dernier admis a obtenu un total de 116,14 points, ce qui représente une moyenne globale de 12,9 / 20. (rappel 2020 : 14,15 / 20 et 2019 : 12,9/20). Il n'a pas été fait appel à la liste complémentaire.

Concours interne

L'épreuve d'admission est un entretien oral basé sur un dossier RAEP produit par le candidat. Ce rapport d'activité ne doit pas se limiter à la simple description des activités professionnelles effectuées mais doit permettre aux candidats de réaliser une mise en perspective de leurs compétences acquises avec les nouvelles fonctions qui pourraient leur être proposées.

Globalement le jury tient à signaler que les candidats ont fait preuve d'une posture appropriée et d'une attitude positive. Beaucoup ont vraiment préparé leur oral et font preuve de connaissances réelles et surtout de savoir-être très intéressant pour la suite de leur carrière.

Pour autant des faiblesses ont pu être constatées et sont récurrentes d'une session à l'autre :

- les candidats ont globalement du mal à se projeter dans les fonctions attendues ;
- les connaissances des candidats se résument bien trop souvent à leur administration d'origine alors que le recrutement de ce concours est ouvert à plusieurs ministères. Ainsi les candidats font fréquemment preuve de méconnaissance sur les postes qu'ils sont susceptibles d'occuper car ils n'ont pas fait la démarche préalable de se renseigner

suffisamment précisément sur les missions des autres ministères d'affectation.

Sur la forme, les constats suivants sont effectués :

- Les présentations de 10 mn lorsqu'elles sont strictement chronologiques peuvent être maladroites et assez peu révélatrices des potentiels des candidats ;
- Les présentations qui s'articulent autour des compétences sont généralement de meilleure qualité même si elles sont souvent restées assez classiques et identiques les unes aux autres (sens de l'organisation, qualités relationnelles, capacité d'adaptation ...) ;
- certains candidats continuent de décrire leurs tâches de façon trop détaillée et peu valorisante car sans perspective. Les prestations sont alors assez stéréotypées et peuvent manquer de réflexion, d'implication et de projections personnelles
- la présentation orale doit être le complément du RAEP. Elle doit s'appuyer sur le support écrit et le valoriser.

Un des problèmes majeurs des candidats au concours interne reste leur difficulté à se détacher de leur poste actuel pour valoriser les compétences qu'ils pourront utiliser dans des nouvelles fonctions.

Afin de permettre aux candidats de faire apparaître leur potentiel, le jury propose des mises en situation : le jury attend, au-delà des connaissances indispensables, une réflexion et un bon sens certain. Il est indispensable de s'y préparer, de nombreux candidats se sont trouvés désarçonnés par ces questions très concrètes.

Le jury a également constaté une importante hétérogénéité des candidats : les meilleurs candidats se sont démarqués par leurs connaissances, leur technicité, leur esprit vif et curieux, leurs qualités d'adaptation et leur savoir-être, quel que soit leur parcours de vie professionnel. Les réponses apportées n'étaient pas des réponses "types" mais réfléchies. Le jury a fortement valorisé ces profils.

Le jury tient à nouveau cette année à rappeler que l'épreuve d'admission n'est pas un concours de culture générale et qu'il recherche surtout à évaluer chez le candidat son potentiel à occuper les fonctions d'un agent de catégorie B. Cependant, il est absolument nécessaire au concours

interne de connaître les fondamentaux de la fonction publique, les principaux ministres...

A l'issue des épreuves d'admission, 30 candidats ont été déclarés admis et 8 ont été placés sur liste complémentaire.

Le dernier admis a obtenu un total de 95.54 pts, ce qui représente une moyenne globale de 14,08/ 20.

Le dernier admis sur liste complémentaire a obtenu une moyenne globale de 13.08 / 20.

En conclusion, le jury rappelle que le concours de SA, s'il est exigeant, n'en est pas moins un concours accessible à tous les candidats qui l'ont préparé avec sérieux et rigueur.

Le jury, en dernier lieu, tient à remercier les personnels de la division des concours pour leur grande implication et leur soutien.

>Division des examens et concours
Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1
T 02.38.79.39.15 - Fax 02.38.62.41.79

Maquette : Communication rectorat - YBLF
Impression : Imprimerie du rectorat